



COMMISSAIRE AUX COMPTES

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2024

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1001 FONTAINES POUR DEMAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les participations qui ont été examinées et validées au vu des documents probants. La valeur des actifs financiers a été appréciée dans le respect des principes de

prudence et de continuité de l'exploitation.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 14 mars 2025

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAUT

Signé par Frederic Brunaut
Le 14/03/25

ID: tx_dB1rE9D7kXky





NOS MISSIONS

- Missions d'audit légal • Commissariat aux apports et à la fusion •
- Transformations de sociétés • Missions particulières • Audit d'acquisition •

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	100 050		100 050		100 050	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	8 348	5 965	2 383	3 184	801	25.16	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	525 244	525 001	243	874 543	874 300	99.97	
Autres titres immobilisés							
Prêts				347 906	347 906	100.00	
Autres	4 579		4 579	979	3 600	367.72	
Total I	638 221	530 966	107 255	1 226 612	1 119 357	91.26	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				118 769	118 769	100.00
	Créances reçues par legs ou donations	76 577		76 577	50 000	26 577	53.15
	Autres	23 657	20 000	3 657	54 402	50 745	93.28
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	5 170 357		5 170 357	4 060 974	1 109 382	27.32
Charges constatées d'avance (2)				376	376	100.00	
Total II	5 270 591	20 000	5 250 591	4 284 523	966 069	22.55	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 908 812	550 966	5 357 846	5 511 135	153 288	2.78	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1		
						Euros	%	
FONDS PROPRES	Fonds propres							
	Fonds propres sans droit de reprise :							
	Fonds propres statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Fonds propres avec droit de reprise :							
	Fonds statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Ecarts de réévaluation							
	Réserves :							
	Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves pour projet de l'entité								
Autres								
Report à nouveau		2 432 688		1 980 678		452 010	22.82	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		523 140		452 010		71 130	15.74	
Situation nette (sous total)		2 955 828		2 432 687		523 140	21.50	
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total I		2 955 828		2 432 687		523 140	21.50	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations							
	Fonds dédiés		1 702 707		2 398 473		695 766	29.01
Total II		1 702 707		2 398 473		695 766	29.01	
PROVISIONS	Provisions pour risques							
	Provisions pour charges							
Total III								
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		467 367		477 228		9 861	2.07
	Emprunts et dettes financières diverses							
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 277		1 178		99	8.42
	Dettes des legs ou donations							
	Dettes fiscales et sociales		96 667		102 790		6 123	5.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
	Autres dettes							
	Instruments de trésorerie							
	Produits constatés d'avance		134 000		98 779		35 222	35.66
Total IV		699 311		679 975		19 337	2.84	
Ecarts de conversion passif (V)								
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 357 846		5 511 135		153 288	2.78	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

565 311

581 196

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages	101 659		241 829	140 170 57.96
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 154 367		2 075 242	79 126 3.81
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	170 851		182 803	11 952 6.54
Mécénats	199 177		194 061	5 116 2.64
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	7 667			7 667
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	2 398 473		1 881 975	516 498 27.44
Autres produits	255		1 093	838 76.65
Total I	5 032 449		4 577 003	455 446 9.95
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 603 711		1 524 478	79 233 5.20
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	33 488		21 985	11 503 52.32
Salaires et traitements	541 647		429 167	112 480 26.21
Charges sociales	207 361		173 832	33 530 19.29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 939		2 626	313 11.92
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés	1 702 707		1 919 365	216 657 11.29
Autres charges	2 269		8	2 261 NS
Total II	4 094 123		4 071 460	22 663 0.56
I - Résultat d'exploitation (I-II)	938 326		505 543	432 783 85.61

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation	2 506	5 620	3 113	55.40
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	115 072		115 072	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	58 011	1 170	56 842	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	175 590	6 790	168 800	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	545 001		545 001	
Intérêts et charges assimilées	34 712	2 415	32 298	NS
Différences négatives de change	9 713	57 278	47 565	83.04
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	589 426	59 693	529 734	887.44
2. Résultat financier (III-IV)	413 837	52 903	360 934	682.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	524 489	452 640	71 849	15.87
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		117	117	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		117	117	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		117	117	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 349	513	836	162.96
Total des produits (I+III+V)	5 208 038	4 583 792	624 246	13.62
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 684 898	4 131 783	553 116	13.39
5. EXCEDENT OU DEFICIT	523 140	452 010	71 130	15.74

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		3 063			3 063	
TOTAL		3 063			3 063	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		3 063			3 063	
TOTAL		3 063			3 063	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 357 846 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 032 449 Euros et dégageant un excédent de 523 140 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

o Objet social et cadre institutionnel : association d'intérêt général (loi 1901) créée le 14 septembre 2004 ayant pour objet de réduire la pauvreté, les maladies et le mauvais état de santé du public et de protéger la santé du public, en particulier par l'accès à l'eau potable.

o Moyens mis en oeuvre :

* Moyens humains : une quinzaine de personnes rémunérées + une dizaine d'administrateurs et volontaires bénévoles.

* Moyens financiers : budget annuel d'environ 4 M€. Financements variés via des subventions ou partenariats privés et publics, ainsi que par l'appel à la générosité du public.

* Moyens de communications : newsletters par email, site internet, réseaux sociaux, quelques apparitions médias.

o Activité :

* Description des activités de l'association

1- La fourniture et l'amélioration de sources d'eau potable dans les régions du monde où la population en éprouve le besoin

2- L'éducation de la population de ces régions relativement à l'importance de l'eau potable

3- L'apport de moyens relatifs au développement, à la conservation et au maintien de l'approvisionnement en eau potable

- Les principaux faits de l'exercice :

Lancement d'un programme au Bangladesh, transmission universelle de patrimoine de la filiale UV+SOLAIRE et poursuite du développement des programmes historiques : Cambodge, Madagascar, Water in school.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

- Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

• du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;

• du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs si applicables à l'entité.

• des règlement relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs. Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- prudence

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément au plan comptable ANC 2018-06, il a été réalisé par l'association le CER et le CROD. Ces documents sont intégrés à l'annexe comptable.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			100 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 209		2 138
TOTAL	6 209		2 138
Autres participations	874 543		1
Prêts, autres immobilisations financières	348 885		5 881
TOTAL	1 223 428		5 882
TOTAL GENERAL	1 229 638		108 070

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			100 050	100 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				8 348	8 348
	TOTAL			8 348	8 348
Autres participations			349 300	525 244	525 244
Prêts, autres immobilisations financières			350 187	4 579	4 579
	TOTAL		699 487	529 823	529 823
	TOTAL GENERAL		699 487	638 221	638 221

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 025	2 939		5 965
TOTAL		3 025	2 939		5 965
TOTAL GENERAL		3 025	2 939		5 965
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 939				
TOTAL	2 939				
TOTAL GENERAL	2 939				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	1 980 678	452 010			2 432 688
Excédent ou déficit de l'exer	452 010	- 452 010	523 140		523 140
TOTAL I SITUATION NETTE	2 432 687		523 140		2 955 828

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS		UTILISATIONS		TRANSFERTS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	2 398 472				2 398 472				1 702 707	1 702 707
WATER IN SCHOOL	89 700				89 700				67 000	67 000
MADAGASCAR									318 230	318 230
BANGLADESH	283 142				283 142				25 000	25 000
CAMBODGE	547 762				547 762				289 219	289 219
SUPPORT AUX OPERATIONS	1 422 868				1 422 868				594 843	594 843
FUNDRAISING	55 000				55 000				378 415	378 415
DEVELOPPEMENT									30 000	30 000
TOTAL	2 398 472				2 398 472				1 702 707	1 702 707

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ». Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		525 001			525 001
Autres provisions pour dépréciation		20 000			20 000
TOTAL		545 001			545 001
TOTAL GENERAL		545 001			545 001
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 702 707			
financières		20 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 579		4 579
Divers état et autres collectivités publiques	3 384	3 384	
Groupe et associés	20 000	20 000	
Débiteurs divers	76 851	76 851	
TOTAL	104 813	100 234	4 579
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	347 906		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	177 526	43 292	134 234	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	289 841	0	289 841	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 277	1 277		
Personnel et comptes rattachés	37 876	37 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 352	56 352		
Autres impôts taxes et assimilés	2 439	2 439		
Produits constatés d'avance	134 000	134 000		
TOTAL	699 311	275 236	424 075	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	32 724			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 584			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel & Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances diverses s'élèvent à 76 577 € et correspondent aux avances suivantes :

- * Avance à TEUK SAAT 1001 pour la somme de 36 577 €
- * Avance à RANONTSIKA pour la somme de 40 000 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	57 342
Total	57 342

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	134 000
Total	134 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA ITM	27 120		
PCA SAEME	106 880		
Total	134 000		

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES	275 834
SUBVENTIONS PRIVEES	1 878 534
Total	2 154 368

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 440 euros au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Filiales (+50% du capital détenu)			
- O-WE INTERNATIONAL	12 075	100.00	
- COLAB		100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE COMPTABLE - ASSOCIATION

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 201806 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension ;
- l'état des avantages et ressources provenant de l'étranger.

ANNEXE COMPTABLE - ASSOCIATION

Les tableaux ci-dessous présentent les produits et charges de l'association selon les modèles édictés par l'Autorité des Normes Comptables, selon les règlements N°2018-06 et N°2022-04.

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER - 2024					
Date	Personnalité juridique	Nature	Caractère	Mode de paiement	Montant €
23/02/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	277 341
28/03/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	166 501
03/10/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	230 284
04/12/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	221 950
20/12/2024	Autre personne morale	Produit vente	Direct	Virement	7 667
31/12/2024	Personne physique	Don	Direct	Virement	1 532
Suisse					903 743
22/02/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	323 415
23/05/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	65 387
18/06/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Chèque	18 436
Etats-Unis					407 238
19/01/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	9 170
28/03/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	277 502
31/07/2024	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	27 718
Royaume-Uni					314 390
22/03/2024	Etat / collectivité publique	Don	Direct	Virement	100 000
Monaco					100 000
16/07/2024	Etat / collectivité publique	Don	Direct	Virement	38 249
Philippines					38 249
31/12/2024	Personne physique	Don	Direct	CB	418
Belgique					418

L'essentiel des ressources provenant de l'étranger est issu du soutien de fondations privées occidentales, et de collectivités publiques.

Les localisations des personnes physiques se basent sur celles indiquées par notre plateforme de collecte de dons, iRaiser.

Des personnes physiques basées dans douze autres pays que ceux présentés ci-dessus ont soutenu financièrement l'association, pour un total de 1 176 €. Ces dons sont tous compris entre 2€ et 100€, et la grande majorité provient de pays de l'Union Européenne (1 004€ sur 1 176 €).

Compte tenu du caractère marginal de ce soutien financier et dans un souci de concision, ces dons ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus. La liste complète est tenue à disposition des autorités ou de tout donateur en exprimant la demande.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)		
PRODUITS PAR ORIGINE	2024	2023
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	370 028	376 864
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	363 136	368 962
<i>Dons manuels</i>	163 959	174 901
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Mécénat</i>	199 177	194 061
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6 892	7 902
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 163 704	2 306 822
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	
2.2 Parrainage des entreprises	101 659	241 829
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 878 534	2 057 111
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	183 512	7 883
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	275 834	18 131
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 398 473	1 881 975
TOTAL	5 208 038	4 583 792
CHARGES PAR DESTINATION	2024	2023
1 - MISSIONS SOCIALES	1 939 671	1 745 107
1.1 Réalisées en France	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	1 939 671	1 745 107
<i>Cambodge</i>	865 333	740 568
<i>Madagascar</i>	279 687	359 216
<i>Bangladesh</i>	237 706	
<i>Birmanie</i>	60 378	95 721
<i>Vietnam</i>	117 896	127 654
<i>Support aux opérations</i>	378 671	421 948
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	388 835	362 443
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	197 579	155 724
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	191 255	206 719
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 684	104 868
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	545 001	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 702 707	1 919 365
TOTAL	4 684 898	4 131 783
EXCEDENT OU (DEFICIT)	523 140	452 010

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est réalisé grâce à la comptabilité analytique de l'association, laquelle est directement intégrée dans le logiciel de tenue de comptabilité utilisé par le prestataire en charge.

Les missions sociales réalisées à l'étranger sont suivies par programme / pays d'opération. Elles constituent l'essentiel des dépenses de l'association.

La ligne « support aux opérations » regroupe des activités de plaidoyer ainsi que de soutien et développement opérationnel. Elles sont pour l'essentiel réalisées par l'équipe centrale 1001fontaines, mais ne peuvent être attribuées à l'un des pays listés.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)		2024
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		3 063
<i>Bénévolat</i>		3 063
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en natures</i>		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public		0
3. Concours publics en nature		0
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en natures</i>		
	TOTAL	3 063
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Contributions volontaires liées aux missions sociales		2 188
<i>Réalisées en France</i>		
<i>Réalisées à l'étranger</i>		2 188
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		0
3. Contributions volontaires au fonctionnement		875
	TOTAL	3 063

Les contributions volontaires en nature sont limitées, l'association ayant peu recours au bénévolat et ne bénéficiant pas de dons/prestations en nature. Dans le tableau ci-dessous, elles se limitent à des missions réalisées par des personnes bénévoles (dont des administrateurs), pour un total de 5 semaines en 2024.

A cela s'ajoutent la participation bénévole des administrateurs aux conseils d'administration trimestriels, pour un cumul de 2 semaines en 2024.

La participation bénévole est valorisée à un montant horaire forfaitaire de 12.50 €, correspond au coût d'un SMIC chargé arrondi au 0.5 supérieur.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de la page suivante reprend les ressources provenant de dons de particuliers (en numéraire ou abandon de frais), ainsi que du mécénat (= Générosité du Public, GdP).

Les charges présentées dans le CER sont calculées en ajoutant toute ressource issue de la GdP et fléchée avec une part des dépenses non allouées. Pour cette dernière, les clés de répartition correspondent à la proportion du poids de chaque ligne dans le CROD. Par exemple, la ligne Cambodge représente 36% des dépenses du CROD (total hors provisions et hors fonds dédiés), et la ligne Madagascar 11%.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (en €)

	Exercice		Exercice	
	2024	2023	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. MISSIONS SOCIALES	370 501	309 632	370 028	376 864
1.1 Réalisées en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	370 501	309 632		
Cambodge	234 433	208 522		
Madagascar	44 163	43 441		
Bangladesh	27 842			
Vietnam	20 506	10 799		
Autres	43 556	46 870		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	44 725	30 661		
2.1 Frais de recherche de fonds privés	44 725	30 661	6 892	7 902
2.2. Frais d'organisation d'événements				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 501	8 871		
TOTAL DES EMPLOIS	427 728	349 164	370 028	376 864
DOTATION AUX PROVISIONS				
REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	57 000	114 700	114 700	87 000
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	484 728	463 864	484 728	463 864
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	370 028	376 864	370 028	376 864
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	363 136	368 962	363 136	368 962
Dons manuels	163 959	174 901	163 959	174 901
Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
Mécénat	199 177	194 061	199 177	194 061
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6 892	7 902	6 892	7 902
TOTAL DES RESSOURCES	370 028	376 864	370 028	376 864
REPRISE DE PROVISIONS				
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	114 700		114 700	87 000
DEFICIT DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	484 728	463 864	484 728	463 864
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				



COMMISSAIRE AUX COMPTES

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

A Tours,
Le 14 mars 2025
Le Commissaire aux comptes
Cabinet Ajilec
Représenté par Frédéric BRUNAULT

Signé par Frederic Brunault
Le 14/03/25

ID: tx_weQnPAJnqV0w





NOS MISSIONS

- Missions d'audit légal • Commissariat aux apports et à la fusion •
- Transformations de sociétés • Missions particulières • Audit d'acquisition •